

**Document de référence portant sur le  
dimensionnement d'une stratégie en géospatial  
pour les territoires français du Pacifique**

**Organisation Géospatiale d'Océanie (OGO)**

*Par Jean MASSENET*

Mission de l'OGO :

**« Accompagner le développement durable des trois territoires  
insulaire français d'Océanie en facilitant la prise de décision éclairée  
grâce à la donnée géographique. »**

Problématique centrale:

*« Comment l'OGO va permettre de pérenniser la mutualisation des ressources  
pour répondre durablement aux besoins opérationnels des gestionnaires des  
territoires français océaniques ? »*

## Executive Summary

Le géospatial concerne tout ce qui a trait à la donnée géographique et constitue ainsi un domaine tout particulièrement transverse du fait de la multiplicité des thématiques qu'il peut aborder. En ce sens, il s'agit d'un outil d'aide à la décision primordial pour les gestionnaires de nos territoires, pour l'efficacité des politiques publiques dans un contexte préoccupant de changement climatique et de restrictions budgétaires. Pour autant, nos institutions n'ont pas forcément les moyens de se doter de tous les outils nécessaires pour assurer durablement leurs missions et les hétérogénéités de développement intra et inter-territoires dans ce domaine technologique sont flagrantes. Il est donc devenu nécessaire de pallier ces hétérogénéités et de faire en sorte de disposer de solutions concrètes en réponse aux besoins opérationnels des gestionnaires. C'est la proposition de valeur de l'Organisation Géospatial d'Océanie (OGO) qui, portée par la Polynésie française, par la Nouvelle-Calédonie et par Wallis et Futuna, aura pour mission principale d'accompagner le développement durable de nos territoires insulaires océaniques en facilitant la prise de décisions éclairées grâce à la donnée géographique.

Première du genre, l'OGO constituera un cadre de collaboration unique qui permettra la mutualisation et la rationalisation des moyens entre les multiples institutions qui composent nos trois territoires. Cette entité permettra de catalyser nos communautés géospatiales et agira comme un incubateur de projets collaboratifs et inclusifs en géospatial, traitant de sujets prioritaires en pleine concertation avec les écosystèmes locaux. Un tel guichet unique apparaît aujourd'hui nécessaire et est attendu par la majeure partie des acteurs, répondant à de nombreux besoins, qu'ils soient d'ordre technique, éducatif, économique, ou encore politique.

La pérennité de l'OGO sera assurée grâce à des actions menées à l'échelle de l'Océanie, où l'Organisation pourra œuvrer comme moteur d'une dynamique régionale initiée dès 2022 et garantir une position stratégique pour nos trois territoires. Il s'agira notamment de pouvoir, via l'Organisation Géospatiale d'Océanie, mener des projets à large échelle et par cela de faire financer des solutions communes à la région avec la garantie de servir nos intérêts propres. Le modèle économique ainsi envisagé, à mettre en perspective avec le mode de gouvernance proposé, permettra aux institutions de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna de disposer d'un outil unique, qui servira une multitude d'intérêts et de besoins opérationnels des gestionnaires, tout en assurant une concertation inclusive et une minimisation des contributions financières de nos territoires.

Ensemble, œuvrons pour le développement durable de nos îles.

# Sommaire

Executive Summary	2
INTRODUCTION	4
I/ Synthèse de la proposition de valeur opérationnelle fédératrice, en appui à l'optimisation des politiques publiques et au développement durable	12
II/ Synthèse de la proposition de valeur géostratégique, facilitant l'insertion régionale et la collaboration inter-PICTs	13
III/ Synthèse de la proposition de valeur collaborative et durable, traitant de la gouvernance et du modèle économique	14
CONCLUSION	15

# INTRODUCTION

## 1 Géospatial et Géomatique

### 1.1 L'outil d'un monde qui change

Le Monde est en proie à des changements globaux, climatiques comme sociétaux.

D'un point de vue environnemental, le cycle des saisons se dérègle, les événements climatiques tels que les épisodes de sécheresse ou les cyclones tropicaux s'intensifient, le niveau des océans augmente et l'érosion côtière est une réalité insulaire particulièrement impactante. La région Pacifique se retrouve au centre névralgique de bouleversements climatiques affectant l'ensemble de la planète. C'est une réalité que le 6<sup>ème</sup> rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 3 volets entre 2021 et 2022, a largement mis en exergue, traitant à la fois des impacts mesurables, de la nécessité et de la capacité d'adaptation ainsi que de la vulnérabilité des populations les plus concernées.

D'un point de vue sociétal, les modes de vie et de consommation évoluent. La population mondiale augmente et l'autosuffisance alimentaire est un enjeu critique, nuisant souvent à l'empreinte écologique et à la préservation des ressources naturelles (*de multiples exemples existent avec la ressource en eau notamment*). L'exode des populations vers les zones plus industrialisées est une réalité également insulaire. Les activités anthropiques sont à l'origine de 95% des feux de brousse, avec un impact de plus en plus visible sur une biodiversité en péril.

Dans ce contexte et afin de pallier durablement une situation pouvant sembler singulièrement complexe et difficile à appréhender, l'Organisation des Nations Unies (UN) a initié, en collaboration avec ses différents membres et partenaires, la mise en place de « dix-sept objectifs pour sauver le Monde », déclinés en sous-objectifs et en une série d'indicateurs pertinents et adaptés, visant à promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète et en garantissant la pleine inclusivité pour ne laisser personne de côté : il s'agit des **Objectifs de Développement Durable**. Ces objectifs, dits « ODD », ont trait à de nombreux sujets, complémentaires les uns aux autres et traitant d'enjeux clés pour la planète comme pour ses populations.

C'est en s'inscrivant dans de tels objectifs à envergure planétaire que les gestionnaires de nos pays et territoires insulaires ont su mettre en exergue le besoin urgent de pouvoir garantir une **gestion durable des territoires et des ressources naturelles** qui les composent, dans le sens du bien commun et au profit des générations futures, dont l'avenir peut sembler incertain.

Pour ce faire, les gestionnaires ont indubitablement besoin de disposer de **données qualifiées** et d'**outils d'aide à la décision adaptés** à leurs missions opérationnelles, ceci dans un objectif premier de permettre la prise de décisions éclairées dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques

publiques. Ceci se fait via des indicateurs objectifs en lien avec les problématiques spécifiques pouvant s'avérer propres à un territoire ou une situation donnée.

La « **géomatique** », dont le terme acronymique est une contraction de « géographie par informatique », apparaît alors comme l'un des outils principaux pour permettre la bancarisation, le partage, le recoupement et la valorisation des données entre elles. L'enjeu est de pouvoir atteindre durablement les différents objectifs et sous-objectifs précités ainsi que d'en mesurer objectivement les effets grâce aux indicateurs adéquats abordés ci-avant.



Cette discipline technologique transverse « regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques ». Or la majeure partie des données revêt un caractère géographique : c'est la notion de **géospatial**, relatif au positionnement géographique sur la Terre. C'est bien cette composante géographique des données qui permet de les rapprocher intelligemment et de les croiser les unes avec les autres, bien que les liens entre elles pourraient, de prime abord, ne pas sembler si évidents.

## 1.2 La géomatique comme outil d'aide à la décision multithématiques

La géomatique concerne l'ensemble de la vie de la donnée géographique, depuis sa collecte jusqu'à sa diffusion, en passant par son traitement et sa valorisation. On distingue parfois des sous-domaines à cette discipline, tels que l'**observation de la Terre** et les **systèmes d'information géographiques (SIG)** qui en sont deux principaux.

L'observation de la Terre consiste à effectuer des mesures, en des points ou des zones bien identifiés, permettant d'en dériver des représentations aux informations multiples. Ces mesures revêtent un caractère d'objectivité et de répétitivité. Cette discipline est particulièrement vaste car elle permet l'acquisition et l'exploitation de données allant du fond des océans jusque dans l'espace. Les différentes observations et mesures sont ainsi opérées soit par l'homme, soit par le biais de capteurs, ces derniers pouvant être localisés directement sur le terrain, dits « *in situ* », ou alors positionnés sur des porteurs autorisant les mesures à distance : drones sous-marins ou de surface, terrestres, aérien standards ou même nouvellement stratosphériques, avions et planeurs, ballons, ou encore satellites d'observation de la Terre.

Les systèmes d'informations géographiques (SIG) permettront ensuite de mettre toutes ces données géographiques, pourtant particulièrement variées, sous forme de bases de données standardisées et ainsi de les croiser entre elles et les valoriser à des fins de production d'indicateurs servant d'outils d'aide à la décision, au profit des gestionnaires et des politiques publiques.

Ce faisant, avec cette possibilité étonnamment vaste et croissante de collecte de mesures, de croisements de données et de production d'indicateurs toujours plus pertinents, la géomatique permet de traiter une innombrable multiplicité de thématiques.

Pour n'en citer que quelques-unes, ayant plus directement trait à la gestion durable des territoires et des ressources, nous pourrions par exemple aborder les notions d'occupation et d'usage des sols, d'agriculture, de conservation des espaces naturels et de la biodiversité, de végétation et de services écosystémiques, de gestion des risques et des catastrophes naturelles, de développement urbain et d'habitat informel, de fréquentation de zones à enjeux et de surveillance des milieux, et bien d'autres encore.

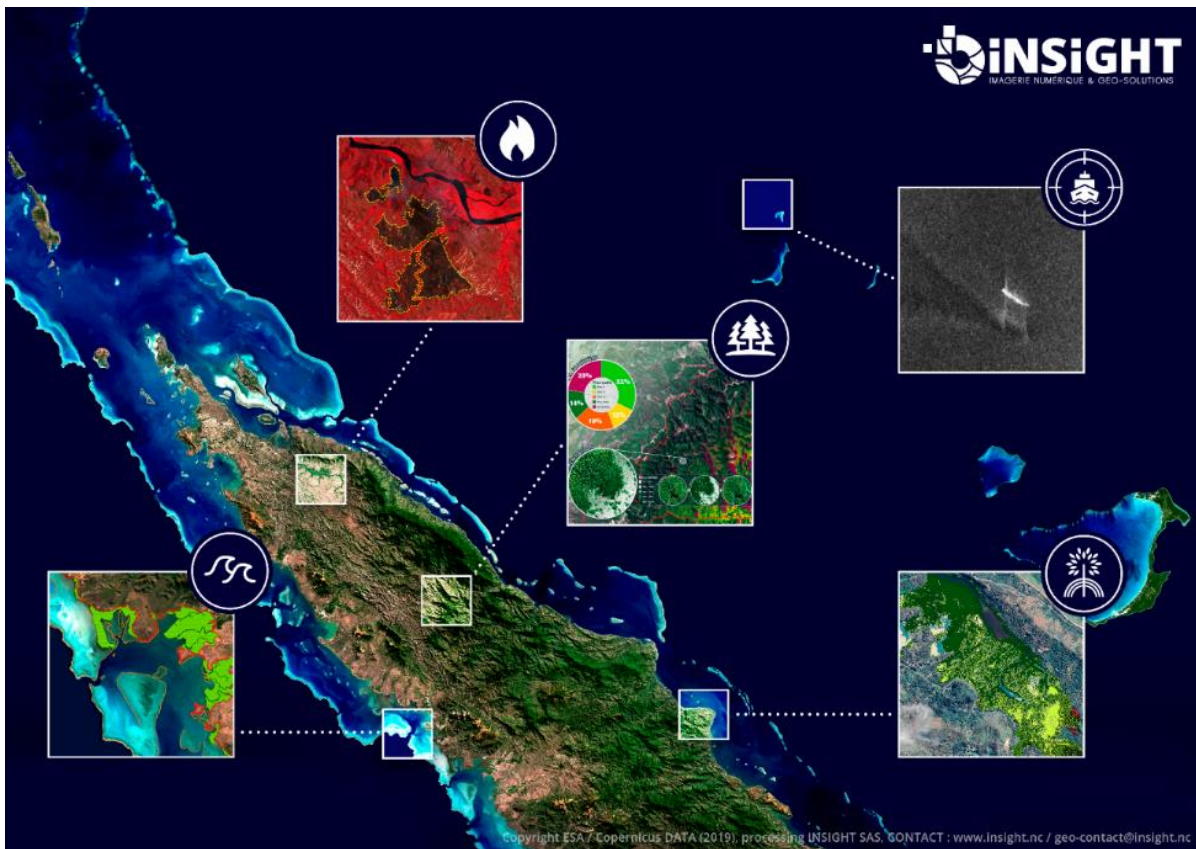


Figure 1 : Exemple visuel d'une image satellite et des applications qui en découlent.

**La géomatique représente ainsi un outil d'aide à la décision multithématiques, particulièrement adapté et nécessaire aux gestionnaires dans la définition et l'optimisation des politiques publiques.**

## 2 Un contexte général similaire pour nos trois territoires

### 2.1 Le constat de difficultés réelles

Tel que mentionné précédemment, le Monde est en proie aux changements globaux, qu'ils soient climatiques ou sociétaux, et les gestionnaires doivent pouvoir garantir une certaine adaptation à ces changements, en profitant de guides tels que les ODD et en se servant d'outils adaptés tels que le GIS et la géomatique. Il va ainsi sans dire que les besoins de ces gestionnaires de territoires, à tous niveaux confondus, ont largement évolué ces dernières années et de facto augmenté, à la fois en quantité et en technicité.

Mais les moyens opérationnels, tout autant que le contexte insulaire particulier, ne sont clairement pas facilitants eu égard aux nouveaux besoins des trois territoires français du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie (NC), Wallis et Futuna (WF) et la Polynésie française (Pf).

D'une part, les économies locales apparaissent en berne et les budgets des institutions locales sont de plus en plus contraints, avec de réelles difficultés à pérenniser des actions récurrentes pourtant nécessaires et de plus en plus de mal à se projeter. Chaque année, deux fois par an, les exécutifs se livrent à des exercices d'arbitrages budgétaires particulièrement difficiles visant à définir, prioriser et valider des orientations qui ne satisfont que rarement l'ensemble des parties.

D'autre part, les instabilités politiques sont une réalité sur chacun de nos trois territoires, souvent en lien avec des notions de bords politiques ou, plus impactant, d'appétences propres à la collaboration ou au contraire à l'autonomie ou indépendance par rapport à la France. En Nouvelle-Calédonie, le découpage administratif (avec trois niveaux : gouvernement, provinces et communes) impose une complexité toute particulière, difficile à appréhender. Le territoire de Wallis et Futuna est quant à lui composé de trois royaumes distincts.

Géographiquement parlant, la diversité des morphologies des îles qui composent nos territoires, renforcée par l'étalement géographique, surtout en Polynésie française avec ses quelques cent-dix-huit îles, entraîne de réelles difficultés à assurer une gestion intégrée, homogène et pérenne.

Vient s'ajouter à cela un volet culturel essentiel, propre à chacun de nos territoires et marqué par le passé, lequel peut dans certains cas amener une complexité supplémentaire. Multiplicité culturelle et occidentalisation des territoires insulaires océaniques mènent parfois à ce que l'on pourrait qualifier de « choc des cultures ». En Nouvelle-Calédonie notamment, la coutume tient un rôle important ; le Sénat coutumier est une instance consultative de poids, représentative des huit aires coutumières composant le territoire et des nombreuses tribus ainsi regroupées, dont les liens peuvent s'avérer conflictuels sur des sujets clés tels que le foncier.

Également, bien que nos territoires insulaires connaissent un réel développement, force est de constater qu'ils ne disposent pas forcément des ressources et compétences locales nécessaires à sa pérennisation. Avec des niveaux certes disparates, les trois territoires français du Pacifique disposent localement de

trop peu de compétences techniques ciblées, à plus ou moins haut niveau de technicité et en lien notamment avec les secteurs technologiques concernés ici.

Il existe de surcroît très peu de compétences localisées, c'est-à-dire présentes sur les différents sites qui composent nos territoires, comme cela peut être le cas sur certaines communes isolées et îles éloignées, lesquelles n'ont pas moins de besoins pour autant. Ceci peut impacter, même indirectement, le lien de proximité et de confiance avec les instances gouvernantes plus globales telles que les provinces et le gouvernement, chaque entité devant pourtant bien endosser à son échelle un rôle clé dans la gestion des territoires et des ressources telle que ciblée par les ODD.

Ce manque de compétences localisées résulte en outre de l'effet induit par une réalité occidentale qu'est l'exode des populations : les jeunes des zones rurales délaissent les métiers dits de la terre, pour s'orienter vers les zones considérées comme plus créatrices de richesses, essentiellement monétaires. Ainsi, les jeunes talents quittent leur village pour se rendre dans les capitales, puis quittent leur île pour aller étudier et souvent vivre sur l'hexagone. De ce fait, les trois territoires insulaires français océaniques présentent des flux migratoires de natifs négatifs.

Par opposition, les flux entrants apparaissent comme majoritairement liés à la venue sur le territoire de personnes extérieures, souvent par opportunité en recherche d'une nouvelle expérience ou suite à sollicitation du territoire pour combler un manque de compétences locales. Dans chacun de ces cas, l'installation n'est que très rarement pérenne et le « turn-over » ainsi engendré a un effet direct sur l'instabilité de la compétence locale, largement exacerbé par la multiplicité des structures demandeuses desdites compétences ciblées.

## **2.2 Des opportunités à savoir saisir**

Pour autant, il existe des opportunités permettant de palier en partie de telles situations locales, qu'il nous faut de toute évidence apprendre à mieux saisir.

La région Pacifique tout particulièrement connaît une réelle recrudescence des financements extérieurs, dont la diversité est saisissante tant par leur provenance que par les sujets et domaines auxquels ils sont dédiés. Ces financements proviennent majoritairement de la France, du Royaume Uni, de l'Europe, des Etats-Unis (US), de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande (NZ), de la Chine ou encore d'organisations internationales et de fondations en tous genres.

Le positionnement particulièrement stratégique du Pacifique par rapport au reste du monde, à différents égards, fait que les Etats et organisations mondiales les plus importants ne cachent plus leur engouement pour cette région et affichent ouvertement leurs stratégies et ambitions afférentes, en lien notamment avec un axe indopacifique (IP) à très forts enjeux géostratégiques.

Alors que la Chine a initié un démarchage régional actif dans l'espoir de conclure un accord multilatéral sur la sécurité et l'économie, les Etats-Unis ont convié, le jeudi 29 septembre 2022, tous les représentants des pays et territoires insulaires du Pacifique (PICTs) à Washington pour annoncer officiellement leur



engagement dans la région avec le déblocage d'un fonds de près de huit-cent-dix millions de dollars en appui au développement de ces PICTs.

De son côté, la France suit cette mouvance mondiale avec une stratégie indopacifique affichée et une forte volonté nationale d'intégration régionale et de renforcement des liens avec les différents états et territoires d'Océanie, incluant donc l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les territoires français de l'IP portent une vision similaire, explicitée dans les discours de politique générale. D'autant plus qu'avec des origines culturelles océaniques communes, ils disposent d'une capacité d'intégration régionale largement renforcée et ont ainsi un rôle fondamental à jouer, comme le précise Christian Lechervy dans ses publications sur le sujet.

Enfin, l'Europe n'est pas en reste quant à sa volonté de soutenir plus efficacement les PICTs, que ce soit dans leur développement comme dans leur adaptation au changement climatique. De multiples programmes sont déployés et des financements rendus accessibles. Le programme Copernicus notamment est un réel atout pour permettre l'état des lieux et le suivi des territoires et des ressources grâce à des données libres de droits et aux possibles financements associés.

### **2.3 Un contexte de mutualisation des moyens**

Tout ceci mis bout-à-bout, il semble évident que la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française font face à des problématiques insulaires difficilement solutionnables de façon unilatérale et ont un réel besoin de renforcement de leurs capacités propres par le biais d'une approche concertée et unifiée. Les opportunités sont réelles mais, en raison de la difficulté constatée à les saisir et à garantir la pérennité des initiatives portées, il apparaît aujourd'hui nécessaire pour les trois territoires, dont les contextes sont très similaires, de se rapprocher afin d'opérer un renforcement de la collaboration. Bien que ne devant aucunement empiéter sur l'autonomie propre de chacun, la mutualisation des moyens est nécessaire en réponse à des besoins opérationnels adressables conjointement.

### 3 Des enjeux clés à adresser

Considérant l'ensemble des éléments précédemment décrits, il convient de pouvoir traiter durablement, au profit des trois territoires français océaniques, différents enjeux particulièrement clés et complémentaires les uns aux autres, dont en priorité :

- 🌍 **Répondre aux besoins opérationnels** des gestionnaires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna, en rapport avec la définition et la mise en œuvre de politiques publiques visant la gestion durable des territoires et des ressources naturelles afférentes ainsi que l'adaptation aux changements globaux ;
- 🌍 Autoriser la pleine **collaboration tri-territoriale** dans le domaine de la géomatique et du géospatial et permettre ainsi la mutualisation des moyens, ceci tout en garantissant les notions clés d'autonomie propre et de souverainement de la donnée ;
- 🌍 Contribuer :
  - A la **montée en compétences** des communautés locales et des utilisateurs actuels comme futurs (notion de « *capacity building* » directement adressée par les ODD), contribuant ainsi notamment à la création d'emplois techniques localisés et à la fixation des populations ;
  - Au **développement économique mutuel** dans le domaine, œuvrant pour le soutien au développement du secteur privé et favorisant la concurrence saine pour renforcer ainsi *in fine* l'autonomie propre de chaque territoire ;
- 🌍 Garantir la **pertinence**, en termes d'adéquation technique aux besoins réels des utilisateurs, **et la pérennité des solutions** alors mises en œuvre, qu'elles soient internalisées ou externalisées, avec un besoin de garanties objectives tout en favorisant le partage et le transfert de compétences ;
- 🌍 Pallier les **hétérogénéités** inter-territoires et inter-institutions tout en sachant s'appuyer en priorité sur les **initiatives existantes**, qu'il convient de renforcer et de valoriser.
- 🌍 Faciliter l'**insertion régionale**, en répondant à des objectifs territoriaux comme nationaux ainsi qu'aux sollicitations des principales organisations du Pacifique dans le domaine, mais ayant surtout pour effet de faciliter l'accès à de nouveaux guichets de financements tout en répondant à des besoins propres.

## 4 L'Organisation Géospatiale d'Océanie

Fort de tous les éléments mis en exergue précédemment, il est proposé la mise en place d'une **organisation régionale commune aux trois territoires** français du Pacifique.

Cette organisation vise à répondre collectivement et durablement aux besoins propres de ces territoires par le biais d'un soutien centralisé et spécialisé dans la création, la valorisation et la diffusion des données à composantes géographiques, ceci afin de garantir la possibilité de disposer d'indicateurs pertinents et d'outils d'aide à la décision pleinement adaptés.

C'est l'objectif central de « **L'Organisation Géospatiale d'Océanie** », également intitulée « **Organisation** » ou « **OGO** » dans le présent document.

Afin de pouvoir garantir la pertinence, tout autant que la pérennité et l'optimisation du fonctionnement de cette structure clé et innovante, une problématique centrale émerge :

---

**Comment l'OGO va permettre de  
pérenniser la mutualisation des ressources pour répondre  
durablement aux besoins opérationnels des gestionnaires des  
territoires français océaniques ?**

---

Cette problématique amène ainsi à devoir répondre à trois sous-questions centrales, qui permettront de caractériser très clairement l'initiative portée :

1. Quelles **propositions de valeur opérationnelle fédératrice** répondraient aux besoins des utilisateurs, en appui à l'optimisation des politiques publiques et au développement durable de nos territoires ?
2. Quelle **proposition de valeur géostratégique** pourrait, dans une optique de complémentarité, faciliter l'insertion régionale et la collaboration inter-PICTs ?
3. Quelle **proposition de valeur collaborative et durable**, autorisant une gouvernance et un modèle économique pérenne, apparaîtrait la plus adaptée au contexte ?

Ces trois sous-questions, mutuellement exclusives mais complémentaires exhaustives, sont traitées ci-après. Il s'agira ainsi d'en appréhender au mieux le cadre propre et les propositions pour y répondre, afin de disposer *in fine* d'une vision globale de la forte valeur ajoutée, de la pertinence et de la pérennité de l'initiative ici portée : l'Organisation Géospatiale d'Océanie.

## **I/ Synthèse de la proposition de valeur opérationnelle fédératrice, en appui à l'optimisation des politiques publiques et au développement durable**

La donnée géographique est un outil d'aide à la décision transverse et utile à tous les niveaux, que les utilisateurs soient techniques, œuvrent au niveau exécutif, ou endossent un rôle politique. Il s'agit ainsi de renforcer les capacités de nos territoires pour permettre la prise de décision éclairée par les gestionnaires en matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le tout en favorisant la formation, l'insertion des jeunes, le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit de garantir le développement durable de nos territoires.

Nos institutions et communautés ont cependant des niveaux de développement très différents en matière de géospatial et il convient de se donner les moyens de pallier ces hétérogénéités.

Pour cela, il faut assurer durablement les aspects techniques tout en conservant la vision globale, allant de la normalisation et bancarisation de données interdisciplinaires jusqu'à la diffusion élargie de produits, solutions et indicateurs thématiques d'aide à la décision pour les décideurs.

Il convient surtout de disposer d'un cadre structurant permettant de pérenniser la démarche et de favoriser la collaboration entre les acteurs, tout en prenant soin d'appuyer les initiatives existantes afin de les renforcer et d'assurer la pérennité de leurs actions. Cela est rendu possible grâce au positionnement central de l'Organisation Géospatiale d'Océanie (OGO), un guichet unique permettant de mutualiser les ressources et de servir l'ensemble des besoins, quel que soit le niveau de développement et les capacités intrinsèques des utilisateurs.

L'OGO saura surtout assurer le rôle fondamental d'accompagnement des institutions, avec des modes adaptés aux différents besoins, allant de l'expertise ponctuelle à la mise à disposition de compétences en régie et en passant par de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur mesure.

Nos territoires font en outre partie intégrante d'une communauté nationale, dont il est important de se rapprocher afin de tirer profit des multiples apports pour nos acteurs locaux. Notamment, il faut soutenir la formation et la montée en compétences, le transfert de connaissances et le renforcement des liens avec la recherche, en appui au développement économique. Également, l'établissement d'un institut environnemental pour le Pacifique pourrait être une opportunité.

Finalement, de par ses missions et son emprise géographique, l'Organisation pourrait même agir comme un pôle de compétitivité géospatial océanien, garant de la dynamique régionale initiée et en soutien au développement durable de nos territoires insulaires tropicaux d'Océanie.

## **II/ Synthèse de la proposition de valeur géostratégique, facilitant l'insertion régionale et la collaboration inter-PICTs**

La pérennisation du développement durable de nos territoires via le géospatial pourra être assurée grâce à la mise en place de l'OGO. Mais nos territoires n'auront pour autant pas les moyens de répondre à tous leurs besoins. C'est pourquoi il est important de profiter d'une dynamique régionale particulièrement probante pour capter des ressources complémentaires, dynamique que nous avons initiée via le tout premier Symposium Geospatial d'Océanie (OGS) 2022 et que nous pouvons conduire et appuyer au long cours grâce à l'Organisation.

Cette dynamique régionale confère de surcroît une position géostratégique phare pour nos trois territoires qui sont au cœur des stratégies indopacifiques de la France et de l'Europe. L'Organisation doit pouvoir œuvrer comme le fer de lance de ces stratégies via le géospatial et contribuer à leur élaboration grâce à notre proximité géographique, aux liens culturels nous liant aux PICTs ainsi qu'à notre connaissance et appréhension subtile des communautés océaniques, nécessaires au déploiement pérenne de toute initiative à visée régionale.

Par ailleurs, les liens entre nos territoires et la communauté internationale constituent un atout majeur pour l'ensemble des PICTs, conscients de l'opportunité de pouvoir bénéficier à la fois de visibilité et de soutien pour le développement de leurs capacités et compétences. A l'inverse, nos trois territoires sont des îles océaniques et sont donc représentatifs, ils peuvent donc légitimement porter la « voix PICTs » auprès des instances internationales du domaine.

L'Organisation a tout à gagner à endosser, d'une part, un rôle d'animation régionale, en soutien à la structuration des communautés locales et à l'émergence de « champions » locaux et, d'autre part, un rôle d'accompagnement des projets menés entre PICTs, en assurant une position clé de conseil et d'accompagnement technique opérationnel. Il s'agirait ainsi d'être identifié comme le guichet central garant des différents projets régionaux en lien avec le géospatial.

Si nos territoires ont déjà initié la dynamique régionale via l'OGS 2022, il convient à présent de pérenniser les actions à mener, avec un besoin de financements dédiés et un endossement officiel par les principales parties prenantes, notamment politiques. L'initiative régionale Geospatial4PICTs, pensée en lien étroit avec l'IR Data Terra, apparaît comme particulièrement structurante pour la région et saura contribuer pleinement à la pérennité de la dynamique initiée.

Pour permettre tout cela, il faut porter l'Organisation Géospatiale d'Océanie afin qu'elle puisse jouer son rôle d'outil central et permettre d'intégrer pleinement la dynamique régionale et, surtout, d'en rester moteur. Ceci servira les stratégies locales tout autant que la stratégie nationale et européenne, avec pour effet bénéfique central de contribuer directement au renforcement des capacités intrinsèques de nos trois territoires, pour servir nos besoins propres.

### **III/ Synthèse de la proposition de valeur collaborative et durable, traitant de la gouvernance et du modèle économique**

Les institutions locales œuvrant au sein des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sont identifiées comme étant les principales parties prenantes d'une entité telle que l'Organisation Géospatiale d'Océanie (OGO). Mais il est tout aussi important de considérer l'ensemble des communautés constituant les écosystèmes locaux, avec des parties prenantes multiples selon les sujets abordés.

Si l'apport d'une entité tri-territoriale spécialisée en géospatial a été salué par ces communautés, il n'en demeure pas moins qu'un enjeu majeur de pérennité est à prendre en compte. Pour cela, l'OGO vise à asseoir une réelle capacité de collaboration et de mutualisation élargie, qui passe nécessairement par la proposition d'une philosophie de gouvernance collaborative innovante.

Cette gouvernance propose d'une part la mise en place d'un organe central de décision qui serait représentatif des institutions locales de nos trois territoires, et dont le rôle principal serait de valider la vision et la feuille de route de l'Organisation. Mais il sera tout aussi nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une contribution active de l'ensemble des acteurs de la communauté élargie, laquelle sera assurée grâce au rôle clé d'animation de l'OGO. L'ensemble des acteurs et des secteurs sera représenté via des collèges locaux inclusifs et les communautés auront la possibilité d'émettre des besoins et des propositions. Ces collèges seront eux-mêmes représentés au sein d'un organe de pilotage intermédiaire (COPIL) qui pourra, sur la base des informations remontées par les communautés, travailler à la consolidation d'une feuille de route pour l'Organisation. Une fois validée par l'organe central décisionnel, le COPIL pourra alors mettre en œuvre ladite feuille de route et mener à bien les actions ciblées. Enfin, un comité technique et scientifique (CTS), constitué de différents membres des communautés, pourra apporter une expertise nécessaire aux organes de gouvernance, afin que ces derniers disposent d'une vision éclairée sur les sujets traités dans le cadre de la consolidation et de la mise en œuvre de la feuille de route de l'OGO.

Enfin, il a été démontré que la pérennité de l'Organisation réside également dans sa viabilité financière. Pour cela, le cadre de mutualisation offert par une telle entité collaborative permettrait de centraliser les multiples financements « internes » provenant de nos institutions. Cependant, l'objectif final serait surtout de minimiser ces contributions en captant un maximum de financements « externes ». Cela sera rendu possible grâce à la mise en œuvre de projets d'envergure, ainsi que grâce à de possibles missions, qu'elles soient ponctuelles ou récurrentes, pour le compte de tiers. Le modèle économique ainsi proposé permettrait donc de garantir des sources de financements complémentaires aux ressources propres de l'OGO.

## CONCLUSION

Le géospatial, qui est un domaine technologique numérique intégrant tout ce qui a trait à la donnée géographique, est un outil d'aide à la décision très utile pour la gestion durable des territoires et des ressources naturelles. Il constitue par conséquent un réel apport pour accroître l'efficacité des politiques publiques. Surtout, le géospatial est un domaine particulièrement transverse du fait de la multiplicité des sujets qu'il permet d'aborder, en lien notamment avec les notions d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Cependant, nos territoires ne disposent pas des moyens nécessaires à la mise en œuvre des multiples solutions qui pourraient être déployées dans le domaine et force est de constater un certain manque de coordination en la matière. Cela se caractérise par une flagrante hétérogénéité du niveau de développement de nos institutions en géospatial, que cela soit au sein de chaque territoire comme au niveau des territoires entre eux. Par ailleurs, si de multiples initiatives existent, les acteurs sont freinés par un manque de concertation qui ne leur permet pas de collaborer comme ils le souhaiteraient.

En réponse à ces éléments, il est proposé ici la mise en place d'une entité visant à établir un réel cadre de collaboration entre nos trois territoires français océaniques dans le domaine géospatial : il s'agit de l'**Organisation Géospatiale d'Océanie (OGO)**.

Afin de pouvoir garantir la pertinence, tout autant que la pérennité et l'optimisation du fonctionnement de cette structure clé et innovante, le présent document vise à répondre à une problématique centrale : *« Comment l'OGO va permettre de pérenniser la mutualisation des ressources pour répondre durablement aux besoins opérationnels des gestionnaires des territoires français océaniques ? »*.

Pour cela, il est nécessaire de caractériser les réelles propositions de valeurs alors proposées par cette Organisation. C'est ce qui a été fait dans ce travail stratégique et cela concerne à la fois :

- Les propositions de valeur fédératrice qui répondent aux besoins des utilisateurs ;
- Les propositions de valeur géostratégique pour faciliter les liens à l'international ;
- Les propositions de valeur collaborative et durable, traitant à la fois de la gouvernance et du modèle économique qu'il conviendrait d'adopter.

En matière d'appui à l'optimisation des politiques publiques et au développement durable de nos territoires, il s'agit avant tout de garantir de disposer d'un cadre pour assurer la collaboration des parties prenantes et la mutualisation des moyens, ce que permettrait l'OGO. Par ailleurs, l'appréhension fine de la composition de chacune des communautés composant nos territoires nous permet de savoir comment s'appuyer sur ces dernières, l'ampleur de l'apport du géospatial à tous les niveaux ayant été largement démontré, que ce soit pour les personnels technique, pour les pouvoirs exécutifs ou même à des fins purement politiques. Pour l'ensemble des acteurs, l'OGO permettra de servir de guichet unique, centralisant les besoins, facilitant les liens au sein et entre les communautés et œuvrant pour une

concertation pleine et entière. Et grâce à tout cela, elle permettra de concrétiser la volonté affichée de mutualiser et de rationaliser les moyens de chacun : en effet, si ceux-ci apparaissent très limités individuellement, l'Organisation représenterait une occasion réelle de multiplier les moyens collectivement et donc de créer de nouvelles opportunités en matière de géospatial. Il sera alors possible d'assurer, par exemple, la disponibilité des compétences ou encore la genericité des solutions pour un partage élargi de la valeur ajoutée.

De manière plus opérationnelle, l'Organisation Géospatiale d'Océanie œuvrera comme un réel appui au développement et au renforcement des capacités intrinsèques de nos territoires, dans le but de tendre vers l'autonomisation des multiples services déployés. L'entité pourra ainsi assurer des missions de tout ordre, couvrant un spectre particulièrement large, telles que :

- L'accès à la donnée, en rationalisant l'acquisition de nouvelles données, en travaillant à leur standardisation, en facilitant leur valorisation tout en servant de caution à la qualité des solutions thématiques déployées, ou encore en permettant l'hébergement et la diffusion des données dans un principe phare de disponibilité et d'accessibilité.
- L'accompagnement des communautés, en agissant en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou de gestionnaire de projet, en recherchant des financements, en proposant de l'expertise ponctuelle ou plus régulière par de la régie, en assurant un systématique transfert de compétences, en étant en appui aux projets de RDI, ou encore en soutenant activement l'enseignement et en misant ainsi sur les talents de demain.
- L'animation des communautés et la collaboration, en apportant un soutien logistique, financier et méthodologique pour les événements, ainsi qu'en facilitant naturellement les liens entre les communautés territoriales avec un rôle d'animation transverse, le tout dans le respect plein et entier de la philosophie collaborative et inclusive prônée.

L'Organisation servira à ce que chaque territoire puisse s'assurer de disposer de l'ensemble de ces services. Et cela sera fait avec la prise en compte essentielle des acteurs déjà en place, en s'assurant de ne surtout pas phagocyter une initiative probante existante mais bien d'œuvrer à l'appuyer dans ses missions opérationnelles et à garantir autant que possible sa pérennité.

Avec une volonté affichée d'appuyer l'ensemble des secteurs constituant les riches écosystèmes de nos territoires, ce qui inclut donc le secteur économique pour pourrait, dans un contexte de développement durable, venir renforcer les actions menées et les pérenniser, l'OGO pourrait même endosser un rôle de pôle de compétitivité régional en matière de géospatial.

Cependant, pour pouvoir bénéficier de tout cela, nos territoires devront nécessairement disposer de moyens complémentaires aux leurs. C'est dans cette optique que l'Organisation Géospatiale d'Océanie contribuera parfaitement à l'insertion régionale de nos territoires en matière de données géographiques, ceci dans un contexte indopacifique tout particulièrement favorable puisque de telles initiatives vont



parfaitement dans le sens des stratégies locales, nationale ou européenne. Mieux encore, après que l'OGS 2022 ait permis d'initier à la fois un lien entre nos trois territoires dans le domaine ainsi qu'une réelle dynamique régionale, l'OGO apparait ici comme la clé de réussite qui permettra d'assurer la continuité de ces actions dont la plus-value a déjà été largement démontrée. Une telle insertion régionale permettra d'élargir le champ de collaboration et de mutualisation à l'ensemble des PICTs, nos territoires se pouvant ainsi bénéficier même indirectement de financements non captés jusqu'alors. Il s'agira donc pour l'Organisation de cerner les priorités communes de nos trois territoires, de porter ces sujets au niveau régional, puis de mener des projets avec des financements extérieurs afin de mettre en place des solutions qui répondront *in fine* à nos propres besoins. Il s'agit d'un cercle vertueux.

En lien avec cette dynamique régionale, il convient de citer l'initiative Geospatial4PICTs (G4P) portée avec l'IR Data Terra. Elle se trouve être particulièrement structurante pour l'avenir du géospatial dans le Pacifique et a été dimensionnée à vingt-quatre millions d'euros. Il serait préjudiciable de ne pas considérer une telle opportunité pour nos territoires : si G4P est un sujet pouvant être déployé en toute autonomie, l'OGO constitue la meilleure chance pour nos territoires de se retrouver au cœur de tels projets d'envergure. L'Organisation pourrait ainsi assurer la mise en œuvre opérationnelle de G4P et les flux financiers viendraient directement appuyer le développement de nos propres capacités. Et cela sera un atout majeur également pour la France, qui d'une part y trouverait l'opportunité de déployer comme elle le souhaite sa stratégie indopacifique via ses territoires d'outre-mer et, d'autre part, pourrait également travailler à une influence régionale économique puisque nos entités privées locales bénéficieraient directement des apports de G4P. Qui plus est, nos territoires s'en retrouveraient d'autant plus servis que l'on parle bien ici d'un développement économique local viabilisé par la structuration d'un marché régional dans lequel nos sociétés pourraient être prioritairement positionnées. Il s'agit bien, là encore, d'un cercle vertueux.

Tous ces éléments convergent pour démontrer la nécessité d'assurer la pérennité de la structure elle-même. Avec la particularité de l'Organisation Géospatiale d'Océanie, établie entre trois territoires et intégrant de multiples parties prenantes, cela passe dans un premier temps par une garantie de pouvoir y mettre en place une gouvernance saine et durable. C'est alors que s'applique toute la philosophie portée dans le cadre de ce projet, devant assurer la collaboration entre les acteurs, l'inclusivité dans les actions menées ainsi que la pleine concertation dans les différentes prises de décisions.

L'OGO propose ainsi un fonctionnement où chaque acteur aura sa place :

- Tous les membres de la communauté pourront exprimer leurs idées et les priorisations seront faites en pleine concertation avec l'écosystème impliqué, qu'il s'agisse de chacune des trois communautés locales ou de la communauté nationale.
- Les membres les plus impliqués pourront mettre à profit leurs compétences et expertises, complémentaires les unes aux autres, en participant aux réflexions du comité technique et scientifique (CTS), lequel pourra émettre des avis nécessaires à des prises de décisions éclairées par les organes de gouvernance décisionnels.

- Tous les secteurs seront intégrés, avec la mise en place de collègues inclusifs et représentatifs dont les représentants de chaque territoire formeront un comité de pilotage. Ce COPIL permettra d'instaurer un premier niveau de décision pour l'établissement d'une proposition de feuille de route, alors issue des travaux collaboratifs menés avec l'ensemble des communautés. Dès lors que validée, le COPIL aura également pour rôle d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de cette feuille de route.
- Les institutions locales, principales parties prenantes de l'Organisation dont elles sont également les premiers bailleurs, formeront l'organe de gouvernance central. Ce dernier pourra donner les orientations stratégiques de l'OGO et valider la feuille de route proposée par le COPIL.

Par son fonctionnement et sa représentativité, l'Organisation Géospatiale d'Océanie permettra qu'une telle gouvernance puisse être envisagée et sera en mesure d'en assurer l'animation.

Financièrement parlant, il est prévu une montée en charge progressive de l'activité de l'Organisation. Cela permettra de poser les bases utiles au lancement de la structure, pour finalement atteindre la pleine charge dès la troisième année. Les budgets s'allègeront progressivement, ce qui laissera notamment le temps aux initiatives structurantes parallèles, qui apporteront beaucoup à l'OGO, de se lancer. C'est ainsi qu'un certain équilibre financier apparaîtra comme atteignable, conjuguant à la fois les recettes internes, provenant des contributions des institutions locales, et les recettes externes, provenant des partenaires extérieurs à nos territoires et des projets parallèles. En lien avec l'ensemble des missions visées par l'Organisation Géospatiale d'Océanie, le modèle économique envisagé permettra d'assurer le financement d'une partie non négligeable des coûts de fonctionnement de la structure grâce à ces financements externes, avec un objectif minimum de prise en charge de cinquante pourcents de ces coûts sur le long terme. L'équilibre financier pourra ainsi être garanti sans que nos institutions locales n'aient à financer l'intégralité des coûts.

Enfin, bien que le projet ici porté apparaisse comme consolidé et très complet, il n'en reste pas moins qu'aucune structure juridique particulière n'a été définie pour porter la constitution de l'Organisation. Cela demande des compétences pointues et nécessitera de faire appel à une prestation dédiée. Pour autant, il est important de poser les bases de réflexion qui serviront à ladite étude. Cette dernière devra ainsi considérer l'ensemble des éléments mis en avant précédemment (parties prenantes, bailleurs, missions, fonctionnement et gouvernance) dont découleront certains critères tels que de disposer de contrats de droit privé, de pouvoir fonctionner en prestation de services ou encore d'être éligibles à certains types de financements.

Avec un lancement effectif de l'OGO qui devra se faire dès l'année 2024, la prochaine étape consistera ainsi en une étude d'ingénierie spécialisée, essentielle à toute prise de décision éclairée en temps utile par les gestionnaires. Cette étude portera notamment sur :

- La déclinaison du présent document en un plan d'actions opérationnelles, avec une estimation plus fine des coûts associés ;
- La consolidation du modèle économique visé, en fonction donc des possibles missions et actions, locales comme régionales, pour garantir la viabilité financière ;
- La proposition avancée des possibles modes de gouvernance envisageables, avec les statuts juridiques afférents.